

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-22-1322 du 07/11/2022

Arrêté du 28 octobre 2022

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DANS LE CORPS DES AGENTS ADMINISTRATIFS DES FINANCES PUBLIQUES
AU GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES STAGIAIRE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Bureau Affectation, mobilité, carrière des B et C

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination d'un agent administratif des Finances publiques pour l'année 2022.

Date d'application : 28/10/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ DU 28 OCTOBRE 2022 PORTANT NOMINATION DANS LE CORPS DES AGENTS ADMINISTRATIFS DES FINANCES PUBLIQUES AU GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES STAGIAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ DU 28 OCTOBRE 2022 PORTANT NOMINATION DANS LE CORPS DES AGENTS ADMINISTRATIFS DES FINANCES PUBLIQUES
AU GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES STAGIAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION EFFECTIFS, PARCOURS ET COMPÉTENCES
BUREAU AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE B ET C

A R R Ê T É

portant nomination dans le corps des agents administratifs des Finances publiques au grade d'agent administratif des Finances publiques stagiaire,
au titre de l'année 2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et au parcours professionnel dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, livre 5 (notamment les articles L512-18, LL512-19, L512-21 et L512-22) ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994, fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002, relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2016-589 du 11 mai 2016 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférents à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et des établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016, modifiant le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2022, autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'agents administratifs des Finances publiques au titre de l'année 2022 ;

Vu la liste des candidats déclarés aptes par les commissions de sélection des directions locales qui se sont réunies en août 2022 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le candidat dont le nom suit est nommé dans le corps des agents administratifs des Finances publiques au grade d'agent administratif des Finances publiques stagiaire, au titre de l'année 2022, dans les conditions indiquées ci-après :

Identifiant SIRHIUS	Nom - Prénom	Direction d'affectation	Grade - Échelon	Date de prise de rang	Date d'accès
3078357	TARDIEU Céline	160	3929-01	28/10/2022	28/10/2022

Nombre d'agent : 1

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 28 OCTOBRE 2022

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

CÉLINE VILLENEUVE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756